

SAINTE-GENEVIÈVE

Elle se prostituait le long de la route pour "payer le loyer"

Selon la victime, la prostitution aurait été initiée en juin 2018 à la demande de son conjoint. Inconnu de la justice, l'homme a écopé de six mois de prison avec sursis.



La jeune femme se serait adonnée à la prostitution le long de la RD 1001 pendant trois semaines en juin 2018. (photo d'archives)

YOANN ROCHE

Une affaire sordide», soupire l'avocate de la victime en épluchant le dossier. Et effectivement, il y a de ça dans l'audience jugée hier par le tribunal correctionnel de Beauvais. À la clé, une peine d'avertissement de six mois de sursis simple contre le prévenu mais c'est surtout l'histoire infâme de son adoltescent tirée de son misérabilisme pour être traînée sur le trottoir.

Une jeune femme paumée qui trouve refuge dans les bras d'une figure paternaliste à sa sortie du foyer en 2015. À 17 ans, elle pense certainement pouvoir s'appuyer sur les épaules solides de cet homme parfaitement inséré dans la vie professionnelle. À bientôt 30 ans, le boulanger jouit d'un emploi stable et d'un logement fixe. Avec un loyer à payer chaque mois. C'est à ce moment-là, après quatre ans de relation, que la situation s'envenime. Car la jeune femme, maintenant âgée de 21 ans, ne dispose d'aucune ressource pour contribuer aux frais du foyer. Quand une sombre idée émerge du cerveau du trentenaire. « C'est lui

qui m'a demandé de me prostituer. Si je refusais, il me mettait à la porte car je ne pouvais pas payer le loyer », affirme la victime.

« Elle l'a fait de son plein gré parce qu'elle aime ça, elle est accro au sexe »

Le prévenu

Face aux enquêteurs, il évoquera même « un jeu » pour expliquer les faits. Sauf que la jeune femme n'est pas la bienvenue sur ce secteur très concurrentiel. « J'étais sur le territoire des Roumaines alors je lui ai demandé de venir me rechercher », se souvient-elle. Qu'à cela ne tienne. En dépit du danger, son conjoint la redépote un peu plus

loin où les premiers clients affluent. Sous l'œil voyeur du maquereau en herbe qui n'hésite pas à filmer sa compagne en pleine fellation au milieu des bois.

8 À 10 CLIENTS PAR JOUR PENDANT TROIS SEMAINES

Pendant trois semaines, le couple va ainsi s'adonner à cette activité à raison de huit à dix clients par jour. Dont tire profit le conjoint. « C'est lui qui fixait les prix, 30 euros la pipe et 50 euros l'amour et il prenait la moitié », précise la victime.

Des propos minimisés dans de larges proportions par le prévenu. « On ne l'a fait qu'une fois et elle m'a donné 40 balles, c'est tout. Et c'est elle qui a voulu me donner quelque chose », peste-t-il. Le manège prend finalement fin après un contrôle de gendarmerie qui convainc la jeune femme de cesser cette activité.

Une histoire qui a le don de passablement irriter l'avocat de la victime. « C'est dégueulasse, c'était à vous de la protéger », s'emporte Me Frédérique Ricateau en mettant en exergue la particulière fragilité de sa cliente, aujourd'hui placée sous tutelle. ■